

République Française
Département du ARDENNES
YVERNAUMONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/04/2026

Référence		
2026_17		
Objet de la délibération		
Conseillers communautaires		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10
Date de la convocation		
07/04/2026		
Date d'affichage		
07/04/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 10		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 20 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de YVERNAUMONT s'est réuni à la à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HENRY Emmanuel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : Mmes : HENRY Nathalie, HUSSON Eveline, SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : GOUVERNEUR Cyril, HENRY Emmanuel, JACQUINOT Sullivan, PETRE Constant, SAUTRET Philippe

Excusé(s) : Excusé(s) : M. BOCAHU RAPHAEL

A été nommé(e) secrétaire : M. SAUTRET Philippe

Objet de la délibération : Conseillers communautaires

Vu le CGCT,
Vu l'article L273-11 du code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, "Les conseillers communautaires [...] sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Lors de l'élection du maire, les conseillers communautaires de la commune concernée sont [...] désignés selon ces modalités "

Dans les communes ne disposant que d'un siège de conseiller communautaire, la loi a prévu la désignation d'un conseiller communautaire suppléant. Dans ce cas, l'ordre du tableau s'applique : le suppléant est le suivant du titulaire dans l'ordre du tableau.

Vu le tableau municipal établi suite aux élections municipales du 15/03/2026,

Le Conseil Municipal prend acte que :
- **M. HENRY Emmanuel, le Maire, est élu conseiller communautaire titulaire.**
- dans l'ordre du tableau, Mme TRISTANT Aurélie, 1ère adjointe, démissionne :
M. SAUTRET Philippe, 2è adjoint, est élu conseiller communautaire suppléant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
En mairie, le 07/05/2026

Le Maire
Emmanuel HENRY

Secrétaire de séance
M. SAUTRET Philippe

